

## PLAN DE COURS

# FOR-3700 : Projet de fin d'études en aménagement

NRC 14924 | Hiver 2019

Préalables : FOR 3610
-----------------------

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-9
------------------------

Crédit(s) : 3
---------------

L'étudiant doit choisir un sujet de recherche parmi les thèmes suivants : aménagement forestier, économie forestière, politique forestière, protection et conservation des forêts, inventaires forestiers, inventaires biophysiques, hydrologie, aménagement des terres et autres sujets associés à l'aménagement des ressources forestières. L'étudiant doit présenter un document écrit; il s'inscrit au trimestre pendant lequel il croit être en mesure de remettre son document en vue d'une évaluation finale mais il doit prévoir que ses travaux pourront s'étendre sur trois trimestres. Une codirection externe est favorisée et les travaux doivent être présentés devant un comité de trois personnes pour correction du projet. L'étudiant devra aussi se soumettre à un examen oral au cours duquel il sera interrogé sur ses connaissances générales.

## Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=102996>

## Coordonnées et disponibilités

François Marquis

*Enseignant*

ABP-2159C

[francois.marquis@sbf.ulaval.ca](mailto:francois.marquis@sbf.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 5512

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
Modalités d'encadrement .....	4
Charge de travail et calendrier .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Rapport de projet de fin d'études .....	5
Présentation du projet de fin d'études .....	6
Barème de conversion .....	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	7
Absence aux examens .....	7
Gestion des délais .....	7
Qualité du français .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Portail thématique de la Bibliothèque .....	8
<b>Bibliographie</b> .....	<b>8</b>
Bibliographie .....	8

# Description du cours

---

## Introduction

Le projet de fin d'études comprend un travail d'envergure qui demande l'application et la synthèse de connaissances acquises antérieurement. L'étudiant doit préparer un document écrit, le présenter et le défendre publiquement devant un jury composé d'au moins trois personnes. Lors de cette défense, l'étudiant sera aussi évalué sur ses connaissances générales.

## Objectifs

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce cours se propose de fournir aux étudiants les connaissances et aptitudes nécessaires pour bien maîtriser les trois objectifs suivants :

1. savoir communiquer par écrit;
2. savoir communiquer oralement;
3. savoir défendre publiquement ses idées.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour être en mesure de maîtriser les objectifs généraux mentionnés ci-dessus, les étudiants devront, dans ce projet, avoir appris à :


1. préparer, rédiger et présenter un rapport un rapport technique et scientifique;
2. bien cerner et approfondir un sujet, une question ou une problématique définie par l'étudiant et son directeur;
3. ordonner ses idées et choisir des arguments pertinents tout en fournissant ses références;
4. maîtriser une méthodologie de présentation logique et systématique aussi bien oralement que par écrit;
5. communiquer ses résultats en public;
6. défendre ses idées;

## Approche pédagogique

La formule pédagogique utilisée est celle de l'autoapprentissage. Les étudiants sont responsables de l'entière réalisation de leur projet. Le rôle du directeur et du codirecteur du projet se limite à orienter, conseiller et s'assurer du bon cheminement du travail. Il va sans dire que l'étudiant pourra faire appel à d'autres expertises et à des ressources internes ou externes. Ce cours devrait permettre à l'étudiant d'améliorer ses capacités de rédaction. Ceci implique une démarche itérative, c'est-à-dire que l'étudiant sera amené à soumettre une ou plusieurs versions de son document, à recevoir les commentaires de son directeur et à apporter les correctifs nécessaires.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Modalités d'encadrement

### RÔLES DES INTERVENANTS

**Étudiant:** choisit le sujet, identifie un directeur et réalise le projet. Il est le responsable du bon cheminement du projet

**Directeur:** valide le sujet et la démarche; fournit les conseils nécessaires en cours de réalisation du projet; évalue le rapport et participe généralement à l'évaluation de la présentation

**Responsable du cours:** coordonne les aspects administratifs; organise la séance de présentations des projets et en réalise l'évaluation; compile les évaluations et transmet la note

## Charge de travail et calendrier

- Compléter la rédaction du projet (voir la section "[contenu et activités](#)");
- **Soumettre une première version complète du rapport à son directeur de projet\*** le lundi suivant la semaine de lecture; cette première version doit être jugée satisfaisante par le directeur de projet pour autoriser la présentation. Advenant que cette version soit insatisfaisante, le directeur de projet pourra exiger la remise d'une version révisée, au plus tard deux semaines avant la date de la présentation;
- Présenter et défendre le projet devant le jury, à la date déterminée par le professeur responsable du cours;
- **Remettre la version finale du rapport au directeur du projet\***, au plus tard au moment de la présentation.

\*: le non respect de ces échéances entraînera les pénalités décrites à la section "[Évaluation et résultats](#)".

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Remise de la première version complète du rapport: lundi suivant la semaine de lecture</a>	11 mars 2019
<a href="#">Remise du rapport final: au plus tard au moment de la présentation</a>	26 avr. 2019
<a href="#">Présentation orale: date à fixer par le responsable du cours</a>	29 avr. 2019

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport de projet de fin d'études	Dû le 26 avr. 2019 à 23h59	Individuel	70 %
Présentation du projet de fin d'études	Dû le 29 avr. 2019 à 08h30	Individuel	30 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Rapport de projet de fin d'études


Date de remise : 26 avr. 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 70 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Le rapport doit respecter les consignes générales du guide de rédaction fourni sur le site du cours (section contenu et activités)

Fichiers à consulter : 

## Présentation du projet de fin d'études

Date de remise : 29 avr. 2019 à 08h30


Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)  
À déterminer

Directives de l'évaluation :

La présentation est d'une durée de 15 minutes, suivie d'une période de questions de 10-15 minutes. La présentation est ouverte au public. Les questions portent principalement sur le projet mais peuvent déborder pour inclure des notions liées à la formation générale de l'étudiant et pertinentes au projet. L'évaluation de la présentation est faite par un jury de trois personnes.

Fichiers à consulter :  [Grille d'évaluation de la présentation orale](#) (31 Ko, déposé le 19 déc. 2018)

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La note finale sera transformée en une cote en fonction du barème ci-dessus.

Retard motivé : Z ; Cours non complété (échec) : E ; Note retardée par le professeur : M

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie,

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible. Ainsi, tout travail remis en retard sera verra attribuer une pénalité 5% par jour de retard jusqu'à un maximum de 25%. Par exemple, si un travail est à remettre le 23 janvier à 23 h 59, vous pouvez le déposer jusqu'au 28 janvier à 23h59 moyennant une pénalité de 5% par jour de retard. Après ce délai, le travail sera refusé et la note 0 sera accordée à cette évaluation.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante de remettre les derniers travaux notés dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au chargé d'encadrement avant la semaine proposée pour l'envoi de la dernière évaluation notée.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante se verra accorder une cote " Z " (note retardée à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante) qui sera convertie en cote définitive (voir le barème plus haut) à l'expiration du délai prescrit.

## Qualité du français

En conformité avec la *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, des *Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval* et la *Politique facultaire ou départementale sur l'usage du français*, le français utilisé dans vos travaux doit être impeccable. Ainsi, la qualité du français sera évaluée à hauteur de 20 % dans tout travail ou examen. Un membre du personnel enseignant peut refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français et le retourner à l'étudiant pour qu'il le recommence. Le cas échéant, les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours.

## Matériel didactique

---

### Portail thématique de la Bibliothèque

[http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/foresterie\\_geographie\\_geomatique/foresterie](http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/foresterie_geographie_geomatique/foresterie)

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.